

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1079 attribuant un secours de trois mille francs (3.000 fr.) à Mr Moumima Odouad

n° 1079

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date de publication
16 novembre 1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un secours de trois mille francs (3.000 fr.) est accordé, pour l'année 1951, à Moumina Odouah, veuve d'Omar Houssein, ex-employé au Gouvernement. Cette somme sera pavée globalement et imputée au Budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1951,

chapitre XIII article 1, rubrique 2. |